

## Release 15: les nouveautés

- **Forum des questions et des réponses:**

Il est maintenant possible d'utiliser les fichiers Excel au format XLSX dans le forum. Cela concerne les adjudicateurs et les soumissionnaires lorsqu'ils téléversent dans le forum ou téléchargent depuis le forum des questions ou des réponses.

- **Nouvelles règles de validation pour être compatible avec le TED**

Le site [TED](http://ted.europa.eu), la plate-forme en ligne du « Supplément au Journal officiel de l'Union européenne » consacrée aux marchés publics européens, a introduit des nouvelles règles.

1. Règle 388 relative aux codes CPV :

- Les marchés de **construction** doivent être identifiés exclusivement par un code CPV de la catégorie qui commence par « **45** ».
- Les marchés de **fourniture** doivent être identifiés exclusivement par un code CPV des catégories qui commencent par « **0 à 44** » ou « **48** ».
- Les marchés de **service** doivent être identifiés exclusivement par un code CPV des catégories qui commencent par « **50 à 98** ».

Cette règle concerne les adjudicateurs lors de la saisie des publications. Une validation a été introduite uniquement dans les formulaires suivants, qui sont les seuls exportés vers le site [TED](http://ted.europa.eu) :

- Appel d'offres
- Adjudication
- Interruption
- Rectification

Si la règle n'est pas respectée, mais la publication répond aux [critères pour l'export](#) vers le site [TED](http://ted.europa.eu), un message d'erreur signale à l'utilisateur qu'il doit corriger le code CPV. Si l'utilisateur ne souhaite pas modifier le code CPV, il a alors la possibilité de renoncer à l'export de la publication vers le site [TED](http://ted.europa.eu): un bouton de confirmation est proposé. En le cliquant, le message d'erreur disparaît et la saisie de la publication peut être terminée.

# Marchés publics

## Appel d'offres

DOC ID: 874153

Étape 1

Étape 2

Étape 3

Étape 4

Étape 5

Étape 6

Étape 7

...

Les données marquées avec \* sont obligatoires.

**⚠ Vous n'avez pas saisi correctement tous les champs. Veuillez vérifier vos données.**

**2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**

**Le(s) code(s) CPV 34000000, 24000000 ne peut/peuvent pas être exporté(s) vers le TED. Le type de marché Service doit commencer par le code CPV 50 à 98.**

Publier sur simap.ch avec les codes CPV saisis et sans transmission de la publication au TED ? ☒

Vocabulaire commun des marchés publics (CPV)\*

34000000,24000000

CPV: 34000000 - Équipement de transport et produits auxiliaires pour le transport

CPV: 24000000 - Produits chimiques

Code des frais de construction (CFC)

## 2. Règle 999 relative à la longueur des champs

Le site [TED](#) a défini, pour un certain nombre de champs, une nouvelle limite pour la longueur des textes (nombre de caractère autorisé). Aucune modification n'a été réalisée dans les quatre formulaires concernés de simap.ch : appel d'offres, adjudication, interruption, rectification. Par contre, si la limite des nombres de caractères autorisés par le site [TED](#) est dépassée dans un de ces quatre formulaires, le contenu en trop sera coupé lors de l'export de la publication vers le site [TED](#).

Conséquences : dans simap.ch la publication correspondra à celle saisie par l'adjudicateur. Par contre, elle sera partiellement amputée d'une partie de son contenu dans la version publiée sur le site [TED](#).

## 3. Règle 105 relative aux adresses e-mails

Une nouvelle règle de validation a été introduite dans les formulaires de simap.ch pour les champs qui permettent la saisie des adresses e-mails. Elle contrôle le **format** (en vérifiant les caractères utilisés) et la longueur des adresses e-mails, qui ne doit pas dépasser **250 caractères**. Si la règle n'est pas respectée, un message d'erreur s'affiche.

## 4. Règle 125 relative aux URL

Une nouvelle règle de validation a été introduite dans les formulaires de simap.ch pour les champs qui permettent la saisie des URL. Elle contrôle le **format** (en vérifiant les caractères utilisés) et la longueur des URL, qui ne doit pas dépasser **250 caractères**. Si la règle n'est pas respectée, un message d'erreur s'affiche.

**Lucio Sacino**

Responsable de l'application simap.ch